

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(20\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 30 juin 1879](#)

## Jean-Baptiste André Godin à François Cantagrel, 30 juin 1879

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

6 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[30 juin 1879](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famillistère

Destinataire[Cantagrel, François \(1810-1887\)](#)

Lieu de destination33, rue Vivienne, Paris

Scripteur / Scriptorice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

### Description

RésuméSur le projet d'association du Famillistère. Godin présente à Cantagrel les points principaux des statuts qui s'opposent aux lois « qui n'ont pas été faites pour les besoins nouveaux de l'industrie et du travail associés ». Il évoque : l'incertitude de la forme de la société entre la société anonyme et la société par commandite simple ; l'impossibilité de céder des actions en-dessous de 500 F pour un capital de 5 à 6 millions de francs ; la question des classes sociales au sein de l'association et des assemblées générales. Godin conclut qu'il est facile de fonder une association de capitaux mais presque impossible d'organiser une association où les intérêts du travail sont représentés à l'égal de ceux du capital. Il explique que les lois font obstacle à son projet d'association qui embrasse l'habitation, la production, la consommation et les secours mutuels de retraite et de maladie. Il l'informe qu'un exemplaire manuscrit des statuts de l'association se trouve entre les mains

d'Auguste Vavasseur au 10 rue du Caire à Paris, qu'il a chargé d'en faire l'étude. Il estime qu'il est bon que la commission des lois de la Chambre des députés ait choisi de séparer la question de la liberté de réunion de celle de la liberté d'association, mais que le climat actuel des influences politiques et religieuses ne favorise pas la liberté. Godin assure Cantagrel qu'il est prêt à témoigner devant la commission.

## Mots-clés

### [Famelistère](#)

Personnes citées

- [Société du Famelistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail](#)
- [Vavasseur, Auguste \(1823-1905\)](#)

Lieux cités [10, rue du Caire, Paris](#)

## Informations sur le document source

Cote FG 15 (20)

Collation 6 p. (123r, 124r, 125v, 126v, 127r, 128r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

---